

BGer 4A 198/2017 vom 22. Mai 2017

Bundesgericht, 2017-05-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_198_2017

FR: TF 4A 198/2017 du 22 mai 2017

IT: TF 4A 198/2017 del 22 maggio 2017

Regeste

retrait du recours | Droit des contrats

Volltext

Bundesgericht I. Zivilrechtliche Abteilung 22.05.2017 4A 198/2017 (4A_198/2017)
Tribunal fédéral Ire Cour de droit civil 22.05.2017 4A 198/2017 (4A_198/2017) Tribunale federale I Corte di diritto civile 22.05.2017 4A 198/2017 (4A_198/2017)

retrait du recours | Droit des contrats

Bundesgericht Tribunal fédéral Tribunale federale Tribunal federal 4A_198/2017
Ordonnance du 22 mai 2017 Ire Cour de droit civil Composition Mme la juge Kiss, Présidente de la Cour. Greffier : M. Thélin. Participants à la procédure X. _____ Sàrl, représentée par Me Philippe Dal Col, recourante, contre A. _____, B. _____, C. _____, D. _____, E. _____, F. _____, G. _____, H. _____, tous représentés par Me Jérôme Bénédic, intimés. Objet retrait du recours recours contre l'arrêt rendu le 7 mars 2017 par la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal du canton de Vaud. Vu : l'ordonnance du 21 avril 2017 portant rejet d'une demande d'effet suspensif jointe au recours; la lettre du conseil de la recourante datée du 18 mai 2017, annonçant au Tribunal fédéral le retrait du recours; Considérant : Que le retrait du recours met fin à la cause; Que les adverses parties n'ont pas été invitées à répondre; Par ces motifs, vu l' art. 32 al. 2 LTF , la Présidente de la Cour ordonne : 1. La cause est rayée du rôle. 2. La recourante acquittera un émolument judiciaire de 500 francs. 3. Il n'est pas alloué de dépens. 4. La présente ordonnance est communiquée aux parties et au Tribunal cantonal du canton de Vaud. Lausanne, le 22 mai 2017 Au nom de la Ire Cour de droit civil du Tribunal fédéral suisse La présidente : Kiss Le greffier : Thélin

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.